



ACTES DE CRUAUTÉ SUR DES ÉQUIDÉS : LES RECOMMANDATIONS DE LA GENDARMERIE NATIONALE



Depuis le début de l'année, la gendarmerie a ouvert plus d'une dizaine d'enquêtes à la suite de dépôts de plainte de propriétaires d'équidés dont les animaux ont été victimes d'actes de cruauté pouvant aller jusqu'à entraîner leur mort. À ce stade, aucune hypothèse n'est privilégiée quant aux mobiles ou à l'identité des auteurs.

Ce constat amène les services de la Gendarmerie nationale à formuler plusieurs recommandations à l'intention des propriétaires de chevaux afin de faire avancer les investigations et de mettre un terme à ce phénomène.

RECOMMANDATIONS :

- 1 Effectuez une surveillance quotidienne des chevaux aux prés
- 2 Évitez de laisser un licol quand l'animal est au pré
- 3 Si vous en avez la possibilité, la pose de petite caméra de chasse peut être envisagée
- 4 Signalez aux unités de gendarmerie en appelant le 17, tout comportement suspect à proximité des pâtures (stationnement de véhicules ou présence inhabituelle d'individus)
- 5 Si vous êtes concernés par les faits décrits, appelez le 17 également, ne procédez à aucune modification des lieux, portez plainte le plus rapidement possible.



Quelques bons réflexes à adopter :

- Si possible rentrer les chevaux dans leurs box pour la nuit ;
 - Installez un **éclairage** à détection à proximité des bâtiments, un système d'**alarme et/ou de vidéoprotection** ainsi qu'une **signalétique** précisant ces dispositifs ;
 - N'hésitez pas également à vous inscrire au dispositif "**Opération Tranquillité Entreprise**", des patrouilles de gendarmerie passeront de façon aléatoire en cas d'absence, courte ou prolongée. Pour plus de renseignements sur ce dispositif, contactez votre brigade locale.
 - En cas de faits, contactez le 17 et ne touchez à rien afin de préserver les traces et indices avant l'arrivée des enquêteurs. Il est vivement recommandé de déposer plainte afin que le fait puisse être inscrit en base et que la Gendarmerie puisse avoir un réel suivi des faits commis au préjudice du monde agricole.
- Un appel à la vigilance et au signalement de tout fait similaire mérite d'être relayé auprès des propriétaires équins.*

Cellule Prévention Technique de la Malveillance
Groupement de Gendarmerie Départementale d'Ille-et-Vilaine
85 boulevard Georges Clemenceau 35000 RENNES
02.99.32.59.65 – cptm.ggd35@gendarmerie.interieur.gouv.fr
www.gendarmerie.interieur.gouv.fr - www.referentsurete.fr